

GUIDE PRATIQUE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

- Respecte les normes du Code de construction du Québec- Chapitre 1, Bâtiment et Code national du bâtiment-Canada 1995 (modifié)
- Résulte du vécu des personnes ayant une déficience et de l'expertise des professionnels de l'IRDPO et de la Ville de Québec
- Correspond à la zone confort pour l'ensemble des utilisateurs



OBJECTIFS

Promouvoir les déplacements autonomes et sécuritaires, et susciter un sentiment de confiance chez les personnes en présentant une information qui facilite la compréhension de l'orientation spatiale (*wayfinding*) dans l'environnement donné, la direction à prendre, l'identification des personnes, des services et des renseignements à caractère général.

- Faciliter les prises de décision aux endroits où les changements de direction (points de décision stratégiques) sont possibles.
- Adopter une uniformité d'approche pour l'ensemble de la signalisation d'un édifice ou d'un espace donné.
- Favoriser l'utilisation de pictogrammes standardisés.



Signalisation

CRITÈRES DE DESIGN

Accès et aire de manœuvre

1. Caractéristiques de toute signalisation et de tout panneau d'affichage

- approche uniformisée pour toute la signalisation dans un même endroit
- position logique par rapport à sa fonction
- panneau contrastant (figure-fond) ou bordure contrastante
- message bref et facile à comprendre
- surface de panneau au fini mat
- éclairage de 200 lux dirigé et sans reflets (effets de contre-jour à éviter)
- caractères simples, réguliers et gras
(exemple : Helvetica mi-gras sansérief, Univers ou Avant Garde).
- lettres blanches sur fond foncé (image négative)
- hauteur d'installation d'un panneau mural : 1400 mm min. à 1600 mm max du sol
 - identification d'un local à 150 mm du cadre de la porte, côté poignée
- hauteur sous un panneau suspendu : 1980 mm min. du sol sans dépasser 2300 mm
- hauteur d'une maquette en plan incliné : 950 mm min à 1300 mm max.

Distance maximale de lecture	Hauteur minimale des caractères
9,00 m (30')	300 mm (12")
6,10 m (20')	200 mm (8")
4,60 m (15')	150 mm (6")
2,50 m (8')	100 mm (4")
1,50 m (5')	50 mm (2")
0,76 m (30")	25 mm (1")

N.B. Hauteur minimale du lettrage, peu importe la distance de lecture : 25 mm

2. Caractéristiques additionnelle d'une signalisation visuelle et tactile

- information embossée plutôt que gravée (Helvetica mi-gras sansérief tactile)
- information positionnée pour être lue et touchée facilement
- épaisseur du relief : 1 mm à 1,5 mm
- largeur du trait : 1,5 mm à 2 mm avec contours arrondis
- hauteur des caractères : 15 mm min, 60 mm max



Tableau de signalisation



Signalisation visuelle et tactile

3. Caractéristiques additionnelles d'un tableau électronique (babillard)

moyen de communication privilégié pour transmettre l'information aux personnes sourdes et malentendantes

- hauteur et position permettant un repérage facile et rapide
- dimensions du lettrage selon la distance de lecture
- couleur du lettrage : favoriser le blanc ou le jaune sur noir et proscrire le rouge
- vitesse de défilement de la bande ou temps d'affichage permettant une lecture efficace

4. Caractéristiques d'une signalisation uniquement tactile (exemple : le braille)

Voir section *Références et autres ressources* ainsi que les professionnels de l'IRDPO pour de plus amples renseignements sur la signalisation tactile et le braille

5. Exemples d'adaptation rendant sonore la signalisation visuelle

Augmentent l'accessibilité aux personnes ayant une déficience visuelle

- haut-parleur transmettant les messages
- système téléphonique interne d'information
- message pré-enregistré actionné par bouton-poussoir ou télécommande et placé à des « points de décision » stratégiques dans l'édifice
- système émetteur pour le récepteur porté par la personne qui se déplace

(Information supplémentaire disponible sur demande à l'IRDPO et chez les fabricants des systèmes)

6. Exemples d'adaptation rendant visuels les messages sonores

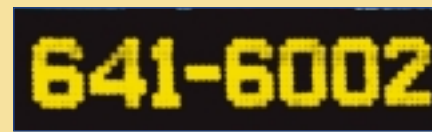
Augmentent l'accessibilité aux personnes ayant une déficience auditive

- alarme lumineuse
- avertisseur lumineux de déverrouillage de porte
- intercom-vidéo (voir fiche 03)

(Information supplémentaire disponible sur demande à l'IRDPO et chez les fabricants des systèmes)



Alarme sonore avec système visuel



Babillard électronique

Sécurité fonctionnelle

- la signalisation temporaire ne doit jamais obstruer le passage (exemple : tréteaux)
- la signalisation uniformisée favorise la compréhension rapide en cas d'urgence
- la signalisation en saillie : 100 mm max. de projection du mur, jusqu'à 1980 mm du sol

Orientation spatiale

- signalisation uniforme et logique facilitant l'orientation spatiale (*wayfinding*)
- signalisation, placée aux « endroits stratégiques » de décision permettant de prendre la bonne direction
- maquettes visuelles / tactiles, orientées à l'environnement, visibles à l'entrée principale et à l'accès de chaque étage, permettant de se situer
- utilisation de couleurs différentes permettant de différencier les zones distinctes ou les étages
- composition des messages clairs par l'utilisation judicieuse de pictogrammes, de flèches et de textes

SIGNALISATION DE PORTE



Signalisation de porte



Signalisation visuelle et tactile

Les pictogrammes et symboles doivent avoir un design standardisé et simple à comprendre. Ils doivent respecter les caractéristiques pour la signalisation visuelle et tactile.

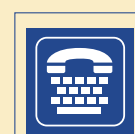
• Les pictogrammes correspondants aux services publics (téléphones adaptés, toilettes) doivent indiquer clairement leur présence et leur localisation.



Identifie les personnes utilisant un fauteuil roulant



Identifie les personnes ayant une déficience visuelle



Téléphone public avec téléscripteur



Identifie les personnes sourdes ou malentendantes



Téléphone public amplifié pour les personnes malentendantes

AUTRES RÉFÉRENCES

Articles du Code de construction du Québec-Chapitre 1, Bâtiment, et Code national du bâtiment-Canada 1995 (modifié)

Pour les bâtiments visés par la partie 3 du Code (article 2.1.2.1) : 3.4.6.18, 3.8.3.1

Pour les bâtiments visés par la partie 9 du Code (article 2.1.3.1) : 9.9.10

Références et autres ressources

- Manuel d'utilisation du Guide pratique
- Barker, P., Barrick, J., Wilson, R., *Building Sight*
- Richard, P., *Guide normatif d'accessibilité universelle*
- Passini, R., *Wayfinding design*

- Manuel du Programme de coordination de l'image de marque : *Signalisation tactile, Système de signalisation et guide d'utilisation*
- Arthur, Paul & Arthur, Newton Frank, *Orientation et points de repère dans les édifices publics*
- Tableau (babillard) électronique : voir www.servrotech.com

Fiches complémentaires

- Fiche 02 : Entrée principale
- Fiche 03 : Vestibule
- Fiche 04 : Hall et corridors
- Fiche 05 : Toilettes
- Fiche 10 : Services publics